

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

8/4 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION – OGEC – SAINT-HONORE NOTRE DAME DE LA TREILLE

Chaque année une subvention est versée à l'OGEC – SAINT HONORE NOTRE DAME DE LA TREILLE afin de couvrir les dépenses et les charges de personnel inhérentes au fonctionnement de l'établissement scolaire.

Le rapport financier nécessaire à l'évaluation du montant de la subvention pour l'année scolaire 2018/2019 a bien été transmis par l'organisme de gestion au service des finances de la Ville.

Par conséquent et après étude du rapport financier, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'autoriser l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 77 667 € à l'OGEC SAINT-HONORE NOTRE DAME DE LA TREILLE pour l'année 2019 ;
- d'imputer cette subvention sur les crédits inscrits au budget de la Ville à l'article fonctionnel 92213, compte nature 6574,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'attribution de cette subvention.